

Rése
au
Moni
bel



17151657



16 OCT. 2017

Greffe

Dénomination

(en entier) : **LGTech**

Forme juridique : SPRL

Siège : Mont Saint-Martin, 73

N° d'entreprise : 0680423623

Objet de l'acte : EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE GERANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

1. NOMINATIONS

Monsieur Luc NIESTEN, Bel'Fays, 41 à 4052 Beaufays est SECRETAIRE GENERAL ET DIRECTEUR FINANCIER.

Monsieur Alexandre COLLIN, rue de Pommard, à 4970 Francorchamps est nommé DIRECTEUR.

Monsieur Marc HOUBEN, avenue des Cerfs, 5 4031 Angleur est nommé Directeur des Ressources Humaines

2. POUVOIRS

Outre les pouvoirs attribués par la loi au GERANT : Monsieur Laurent GRUTMAN

LE SECRETAIRE GENERAL pourra, dans le cadre de ses attributions :

A. Engager tout le personnel, déterminer leurs fonctions, affectations, traitements et conditions générales de leur engagement, promotion ou licenciement.

B. Passer toutes commandes de produits, services et biens d'équipement. En signer les documents nécessaires à leur financement.

C. Mandater tous huissiers, avocats ou officiers ministériels à l'effet d'agir ou de représenter la société dans toutes les actions de recouvrement.

D. Les mêmes dispositions concernant tous les envois adressés au siège de la société et relevant de l'administration générale.

E. Représenter la société dans toutes activités auprès de tous les organismes publics, privés, professionnels ou autres.

F. Prendre, signer, transférer ou résilier toutes polices d'assurances, assurer le règlement de tous sinistres, même par voie de conciliation ou d'arbitrage.

G. Déléguer tout ou partie de ces pouvoirs à toute personne reprise dans la rubrique nomination.

H. Disposer de tous les pouvoirs dévolus ci-dessous au DIRECTEUR

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Le DIRECTEUR, dispose des pouvoirs suivants,

A. Signer toute la correspondance journalière, remettre prix, et signer avec la clientèle tout contrats. Toutefois, les contrats d'une valeur annuelle supérieure à vingt mille euros devront au préalable être approuvés par le Gérant ou le Secrétaire général.

B. Passer toutes commandes de première nécessité dans l'intérêt de la bonne marche des services pour les produits, matières, services ou petits matériels.

C. Demander, réclamer, récupérer, encaisser et employer tous moyens nécessaires et légitimes, pour le recouvrement de toutes sommes d'argent, dettes, ou propriété et en donner quittance.

D. Accepter la remise ou retirer au nom de la société, auprès de la poste ou de n'importe quel autre organisme, société ou profession, tous envois recommandés ou non, en délivrer toutes quittances reçus et décharges.

E. Représenter la société dans toutes ses démarches auprès de tous organismes publics ou privés pour le règlement administratif de toutes questions.

F. Déléguer tout ou partie de ces pouvoirs à toutes personnes qu'il pourrait désigner, pour les paragraphes C, D, E, précités.

H. Assumer la responsabilité de la sécurité du siège.

3. Monsieur Laurent GRUTMAN, Monsieur Luc NIESTEN, Madame Fabienne HENIN, rue Salvador Allende, 6 à 4610 Beine-Heusay, Monsieur Benjamin NIESTEN, Voie de l'air pur, 133B à 4052 Beaufays sont autorisés conjointement, deux à deux à signer tous documents bancaires sans désignation de valeur. Pierre LAURENTY, rue des trois maisons, 2 à 4577 Modave est autorisé à signer seul tous documents bancaires sans désignation de valeur.

4. A l'unanimité, lors de la constitution de la société, l'Assemblée a attribué pour une période de trois ans, se terminant lors de l'Assemblée Générale de mai 2020 le mandat de commissaire à la société REWISE ScPRL représentée par Monsieur Francis SWINNEN. Les émoluments sont de 4 000€ par an.

Pour extrait conforme
Laurent GRUTMAN, Gérant.